



DEMANDE D'ADMISSION

ECOLE DE BOXE EDUCATIVE

(Age conseillé entre 8 et 12 ans)

Nom : Prénom :

Adresse : E-mail (obligatoire).....

No Postal : Localité :

Date de naissance : Nationalité :

Profession : Ass. Accident :

Tél. Privé : Tél. Mobile :

Après avoir pris connaissance du règlement suivant :

Les cours débutent fin août / début septembre pour se terminer fin juin de l'année suivante. Ils se déroulent à la salle de boxe du club pugilistique de Carouge au No 33 de la rue Jacques-Grosselin. **Ils n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.** L'abonnement est **payable en une seule fois** en début de période. L'accord des parents ou des représentants légaux, par la signature de la feuille d'admission, est indispensable. L'inscription au club sera établie qu'après le retour du formulaire signé, **accompagné de 2 photos et le paiement enregistré.**

Le cours sera donné par des entraîneurs sous licence de la Fédération Suisse (Swiss Boxing). Les enfants apprendront les techniques de la boxe, les appliqueront contre des sacs, dans le vide ou les gants de leurs partenaires. **Ils ne frapperont pas et ne seront pas frappés par leurs partenaires. Le non-respect volontaire de cette règle équivaldra à une exclusion définitive du cours.** Les enfants pratiqueront également des exercices de condition physique adaptés à leur âge, parfois sous la forme de jeux.

Chaque enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident de base, comme pour la pratique de tous les autres sports. Les maladies ou handicaps des enfants doivent être annoncés à l'entraîneur.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Les enfants s'engagent à respecter le règlement interne remis à l'inscription et les recommandations des responsables, entraîneurs ou dirigeants. Le club se réserve le droit de se séparer définitivement des enfants ne respectant pas les règles de pratique ou de savoir-vivre, ceci sans avertissement ainsi qu'après 2 rappels pour le paiement des cotisations dont le parent n'a donné aucune nouvelle.

Le club ne contrôle par la participation des enfants aux cours et ne s'occupe pas de leur retour à la maison après les entraînements.

Le parent, dont l'enfant quitte le club, doit annoncer la démission par courriel sous : compta@boxecpc.ch, à la fin de la saison, sinon l'abonnement sera renouvelé pour la saison suivante.

Horaire Ecole de boxe : le mercredi de 16h30 à 17h30. Tarifs Ecole de boxe : CHF 150.-

Accepté : Le demandeur NOM représentant légal

Carouge, le SIGNATURE représentant légal.....

Le COMITE

CLUB PUGILISTIQUE CAROUGE

PRESIDENCE Philippe ROSSEL rue Jacques-Grosselin 33 1227 CAROUGE

Tél : 022/794 36 67 – Portable : 079 941 55 33

E-mail : philr@boxecpc.ch SITE : www.boxecpc.ch